



Conseil régional

Ref : I21-CRIDF-00137

**ARRETE N° 2021-297
DU 20 OCTOBRE 2021**

Portant déport de Madame Mylène ROUSSEL

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 25 *bis* ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- VU l'écrit de Madame Mylène ROUSSEL informant son supérieur hiérarchique d'une situation de conflit d'intérêts potentiel et dans lequel elle précise les questions pour lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses fonctions ;

ARRETE

Article 1er :

Madame Mylène ROUSSEL, Chargée de mission Transition énergétique et climat, s'abstient de toute intervention concernant des dossiers portant sur les relations entre le Conseil Régional et la Commune de Gretz-Armainvilliers ainsi que le Syndicat mixte intercommunal d'études et de programmation de la frange ouest du plateau de la Brie. Elle ne peut donner aucune instruction, ni prendre part à aucune réunion, ni émettre un avis relatif aux éléments créant un potentiel conflit d'intérêts.

Article 2 :

Les attributions correspondantes sont exercées par Madame Clotilde CARRON, Cheffe du service Transition énergétique, qualité de l'air, bruit, climat.

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 075-237500079-20211020-2021_297-AR

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France, notifié aux intéressées et transmis au référent déontologue de la Région.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine,



Valérie PECRESSE
Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France